

Conditions générales de la Garantie à vie Patent™

Préambule

Zircon Medical Management AG ("Zircon Medical") est le distributeur exclusif du Système d'implant dentaire Patent™.

Le Système d'implant dentaire Patent™ comprend des implants céramiques ("Implants Patent™"), des composants prothétiques ("Composants prothétiques Patent™") et des instruments connexes ("Instruments Patent™"). Les Implants Patent™ sont disponibles en une partie, avec un contrefort intégré, ou en deux parties, avec un contrefort partiellement intégré auquel le Composant prothétique Patent™ est cimenté. Le Système d'implant dentaire Patent™ n'inclut pas la restauration (couronne, bridge, etc.) qui doit être posée individuellement par le dentiste sur le Composant prothétique Patent™.

Zircon Medical accorde la garantie à vie Patent™ dans la mesure et dans les conditions décrites ci-dessous.

1. Dispositions générales

1. Ce document décrit les termes et conditions de la Garantie à vie Patent™.
2. La Garantie à vie Patent™ est une garantie limitée, faisant l'objet des termes et conditions énoncées dans ce document et elle est limitée au droit au remplacement de l'Utilisateur conformément aux Sections 5 et 6 de ce document. Aucune autre garantie ni aucun autre droit n'est accordé(e) en vertu de cette Garantie à vie Patent™. Les droits légaux à garantie n'en sont pas affectés.
3. La Garantie à vie Patent™ ne couvre que les Implants Patent™ et les Composants prothétiques Patent™ vendus par Zircon Medical après le 17 août 2020.

2. Bénéficiaire

La Garantie à vie Patent™ vaut pour tout professionnel dentaire qui traite un patient avec un Système d'Implant dentaire Patent™ ("Utilisateur"). Les tiers, en particulier les patients, ne peuvent tirer de droits de la Garantie à vie Patent™.

Garantie à vie

Pourquoi sommes-nous si confiants ?

1

Notre fabrication brevetée permet d'obtenir un implant sans microfissures induites par le procédé. Nous sommes confiants dans la solidité et la fiabilité à long terme de nos produits.

2

La connexion 3C™ a une transmission de couple optimale, qui se traduit par une connexion extra forte et une fiabilité à long terme entre nos composants prothétiques.

3

La combinaison idéale d'une technologie sans métal : Les implants Patent™ et l'inlay core Patent™ en fibre de verre à haute performance ont obtenu d'excellents résultats à long terme.



Garantie à vie



3. Produit couvert

La Garantie à vie Patent™ ne s'applique qu'aux produits d'Implant Patent™ et de Composant prothétique Patent™. Les Instruments Patent™ ne font pas partie intégrante de la Garantie à vie Patent™.

4. Période

La Garantie à vie Patent™ prend effet à la date de pose du Système d'Implant dentaire Patent™ sur le patient. Elle prend fin à la date de décès du patient qui a reçu le Système d'implant dentaire Patent™ ou à la date de dépôt du Système d'implant dentaire Patent™, au premier terme échu.

5. Portée et Conditions

1. En cas de fracture d'un Implant Patent™, de fracture d'un Composant prothétique Patent™ ou de fracture des deux, et sous réserve des limitations de la Section 6 de ce document, Zircon Medical garantit aux présentes de remplacer l'Implant Patent™ fracturé, le Composant prothétique Patent™ fracturé ou les deux, en fournissant un Implant Patent™ équivalent et/ou un Composant prothétique Patent™ équivalent sans frais pour l'Utilisateur, si et dans la mesure où les conditions de garantie suivantes sont individuellement et collectivement satisfaites et prouvées par l'Utilisateur à l'aide du formulaire de réclamation (MKT 410) de Zircon Medical:
 - a. Le respect intégral des instructions de Zircon Medical (Instructions d'utilisation, Guide d'utilisateur...) valides à la date de traitement ainsi que des procédures dentaires reconnues, durant et après le traitement.
 - b. A part la restauration, l'Implant Patent™ fracturé et/ou le Composant prothétique Patent™ fracturé n'a pas/peut pas être utilisé(s) en combinaison avec tout autre produit du fabricant.
 - c. Retour de l'Implant Patent™ et/ou du Composant prothétique Patent™ fracturé emballé dans des poches de façon stérile avec un changement net de couleur de l'indicateur.
 - d. Envoi par l'Utilisateur (sous forme numérique et physique) du formulaire de réclamation honnêtement rempli et signé (MKT 410), au plus tard trois mois après que l'Utilisateur a pris connaissance de la fracture de l'Implant Patent™, de la fracture du Composant prothétique Patent™ ou de la fracture des deux.

2. La Garantie à vie Patent™ ne donne pas à l'Utilisateur de droit à ce que l'Implant Patent™ et/ou le Composant prothétique Patent™ fracturé soit remplacé par la même version du produit. Si la version originale est indisponible ou a été remplacée par une plus récente ou si un remplacement de la même version est impossible pour d'autres raisons, l'Utilisateur recevra un Implant Patent™ et/ou un Composant prothétique Patent™ disponible(s) équivalent(s) à la discréption de Zircon Medical.
3. La Garantie à vie Patent™ ne couvre que le remplacement de l'Implant Patent™ et du Composant prothétique Patent™ par la fourniture d'un Implant Patent™ équivalent et/ou d'un Composant prothétique Patent™ équivalent. La Garantie à vie Patent™ ne couvre pas le:
 - a. paiement ou le remboursement de frais ou coûts connexes, y compris notamment tous coûts de traitements associés.
 - b. les frais de restauration (couronne, bridge, etc.).
4. Zircon Medical ne fera aucun paiement en lieu et place du remplacement de l'Implant Patent™ et/ou du Composant prothétique Patent™.
5. La Garantie à vie Patent™ s'applique automatiquement à tout Implant Patent™ et Composant prothétique Patent™ remplacé en vertu de la Garantie à vie Patent™.

6. Limitations

La Garantie à vie Patent™ ne s'applique pas à:

- a. tout autre cas que la fracture de l'Implant Patent™, la fracture du Composant prothétique Patent™ ou la fracture des deux.
- b. toute fracture de l'implant Patent™, du Composant prothétique Patent™ ou des deux qui résulte d'un accident, d'un traumatisme ou d'un mauvais usage.
- c. tout dommage causé intentionnellement ou par négligence de l'Utilisateur, le personnel de l'Utilisateur, le patient ou un tiers.

